



## changement d'employeur avec une carte de séjour pluriannuelle salarié

Par **nizarius**, le **08/01/2024** à **17:09**

Bonjour,

Je suis salarié chez l'employeur qui m'a permis de régulariser ma situation de séjour en France en mars 2017. Depuis j'ai eu le renouvellement en 2018 puis en 2022 pour 4 ans. Je souhaite quitter cet emploi et m'inscrire à une formation pour reconversion professionnelle. Est-ce que c'est possible sans avoir à informer la préfecture ? la Direccte ? Est-ce que je peux changer librement d'emploi durant les deux ans qui restent sans remettre en question mon titre de séjour ?

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **08/01/2024** à **17:29**

bonjour,

il est possible que votre employeur informe la préfecture de votre démission.

salutations